N°D2024_06_55

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 14 JUIN 2024

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L.212222 et L.22122 et suivants ;
- Vu la délibération du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétence donnée à Monsieur le Président par le Conseil Communautaire, pour la recherche de subventions, quel qu'en soit le montant, auprès de tout organisme financeur ;
- Considérant que les activités de l'École de Musique de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance croissent et les besoins en instruments supplémentaires, essentiels au bon fonctionnement de toutes les sections se font ressentir.
- Considérant que le l'École de Musique de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance étoffe son parc instrumental grâce à la contribution que l'Agglomération Gap-Tallard-Durance apporte pour l'acquisition d'instruments mais également grâce à l'aide financière du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et qu'elle souhaite continuer de bénéficier en 2024 de l'aide de la Région PACA dans le cadre de son programme "Instrumentarium".

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre du développement de toutes les pratiques collectives et de la mise en place d'un parcours découvertes pour les jeunes musiciens en herbe, il est opportun de doter le parc instrumental de l'école de nouveaux instruments.

	Montant HT	Montant TTC
1 accordéon diatonique 2 rangs	2487,50€	2 985,00 €
1 caisse claire	482,50	579,00 €
1 jeu de cloches chromatiques	104,92€	125,90 €
1 lot de 10 claves en bois	58,25€	69,90 €
Mao : native instruments machines	740,00€	888,00 €
1 Set de cymbales	957,50	1 149,00 €
1 guitare basse	182,50	219,00 €
1 violon entier	1665,83	1 999,00 €
	6679,00€	8 014,80 €

Article 2 : Coût

Le coût total des instruments que l'École de Musique souhaite acquérir est de 6679,00 € HT (TVA 20%) soit 8014,80 € TTC.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 3 : Subvention

L'Agglomération de Gap-Tallard-Durance sollicite une aide financière d'investissement auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 3 339,50 € HT équivalent à 50 % du total maximum HT. autorisé, les crédits étant inscrits au Budget Primitif 2024.

Article 4 : Modalités d'attribution

L'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par le Conseil Régional Provence -Alpes-Côte d'Azur.

Article 5 : Exécution

Le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 14 juin 2024

Le Président

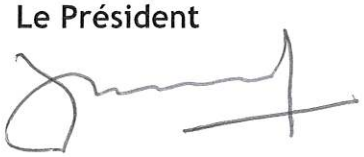

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 21 JUIN 2024
Publié ou notifié le : 21 JUIN 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2024_06_55**
Objet :	**Ecole de Musique de l'agglomération Gap-Tallard-Durance : demande de subvention pour l'acquisition d'instruments de musique à la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre de son**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-200067825-20240620-D2024_06_55-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20240620-D2024_06_55-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3704.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20240620-D2024_06_55-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juin 2024 à 10h33min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juin 2024 à 10h33min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juin 2024 à 10h33min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juin 2024 à 10h33min19s	Reçu par le MI le 2024-06-21